

OFFRE D'EMPLOI Service des loisirs et de la culture

Moniteur(-trice) aquatique Postes à pourvoir pour la session de printemps

Description sommaire

Sous la responsabilité du chef de section – Programmes aquatiques et nautiques, le moniteur aquatique planifie, prépare et enseigne des cours en vue de permettre aux usagers de développer les habiletés nécessaires à la pratique de la natation, et ce, dans un environnement sécuritaire. Pour ce faire, il prépare les séances d'entraînement, évalue la progression des participants et assure la gestion du matériel avant et après les cours. De plus, il veille à la sécurité de tous les participants à l'intérieur de la piscine.

Exigences

1. Formation

- Certificat de moniteur de natation émis par la Société de sauvetage valide ;
- Certificat de sauveteur national émis par la Société de sauvetage valide (atout) ;
- Avoir suivi la formation Premiers soins Général (16 h) ou s'engager à effectuer la formation dans les délais prescrits par le gestionnaire.

2. Expérience

Peu ou pas d'expérience requise.

3. Connaissances

- Connaissance des techniques pédagogiques fondamentales dans l'enseignement de la natation;
- Connaissance dans l'application des premiers soins.

4. Compétences et aptitudes personnelles

- Résolution de problèmes :
- Communications interpersonnelles;
- Savoir transmettre l'information ;
- Autonomie :
- Orientation vers la clientèle.

Sommaire des tâches

1. Tâches opérationnelles

- 1.1. Planifier, préparer et enseigner les cours selon leur niveau approprié et s'assurer du développement des habiletés nécessaires à la pratique de la natation des usagers conformément aux lignes directrices établies dans les programmes de la Société de sauvetage, et ce, dans un environnement sécuritaire ;
- 1.2. Prendre les présences des usagers inscrits à ses cours ;
- 1.3. Évaluer le niveau de développement des usagers et remplir des rapports d'évaluation nécessaires à l'obtention de la reconnaissance de réussite du cours ;
- 1.4. Préparer le matériel utilisé aux fins de son cours et maintenir le bord de la piscine et les aires d'entreposage bien rangés;
- 1.5. Participer à des réunions, à de la formation en cours d'emploi, à des cours pratiques et à des activités spéciales ;
- 1.6. Veiller à la sécurité de tous les participants à l'intérieur de la piscine, maintenir le bon ordre et prévenir les risques et les dangers pouvant survenir autour et sur le plan d'eau ;

Affiché le 16 février 2024 Page 1

- 1.7. Signaler au superviseur les dangers connus ou potentiels ainsi que les conditions non sécuritaires pour les utilisateurs ;
- 1.8. Voir au respect des politiques et des règlements de la piscine en vigueur.

2. Autres

- 2.1. S'assurer du respect des exigences en matière de santé et sécurité du travail ;
- 2.2. Agir à titre d'intervenant lors de mesures d'urgence lorsque requis ;
- Accomplir toute autre tâche reliée à ses champs de responsabilité.

Horaire de travail et salaire

Lieu et horaire de travail : Piscine municipale – Selon les besoins du service.

À titre indicatif, la fourchette salariale est de 21,85 \$ à 25,70 \$ de l'heure. La Ville de Vaudreuil-Dorion applique une règle d'intégration salariale qui tient compte du profil d'expérience directement pertinente du candidat.

Date d'entrée en fonction

Avril 2024

Période d'affichage

16 au 29 février 2024

Pour postuler

Les personnes intéressées sont invitées à postuler en ligne à <u>ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/fr/la-ville/administration-municipale/emplois</u> avant 16 h 30 le 29 février 2024.

Équité en emploi

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

Autres renseignements

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir. Le genre masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seuls les candidats retenus pour la prochaine étape du processus de sélection seront contactés. À des fins de sélection des candidatures, l'employeur se réserve le droit d'effectuer des entrevues, des examens, des échantillons de travail, des vérifications préemploi ou d'utiliser tous autres outils.

Affiché le 16 février 2024 Page 2